

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1994/926 3 août 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 AOÛT 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir la lettre suivante de M. Venancio de Moura, Ministre des relations extérieures de la République d'Angola, en vous priant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(<u>Signé</u>) Afonso VAN-DUNEM "MBINDA"

94-31705 (F) 050894 050894

ANNEXE

Lettre datée du 27 juillet 1994, adressée au Secrétaire général par le Ministre des relations extérieures de l'Angola

J'ai de nouveau l'honneur et le privilège de vous exprimer, à vous-même et à tous ceux qui contribuent au rétablissement de la paix et à la réconciliation nationale en Angola, la gratitude et la reconnaissance du Gouvernement angolais.

C'est toutefois non sans inquiétude et indignation que mon gouvernement a pris connaissance de votre dernier rapport au Conseil de sécurité sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/1994/865), qui a été présenté conformément à la résolution 932 (1994) du Conseil de sécurité en date du 30 juin 1994.

Votre analyse de la situation militaire en Angola, aux paragraphes 12 à 22, donne malheureusement l'impression que le Gouvernement angolais a lancé une offensive généralisée afin de neutraliser militairement l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA). Cette analyse sous-estime le droit légitime du Gouvernement angolais, obtenu par la voie d'élections multipartites et démocratiques, de défendre la souveraineté et le territoire nationaux, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, nous avons noté dans votre rapport certains propos déshonorants et blessants à l'égard de l'exercice de la souveraineté d'un État Membre des Nations Unies. Le rapport souligne la décision du Gouvernement d'appeler sous les drapeaux des jeunes gens de tout le pays, conformément à la loi en vigueur, comme s'il s'agissait là d'un acte illégal.

Le Gouvernement angolais réaffirme sa position selon laquelle il convient de trouver une solution politique juste et négociée dans le cadre des Accords de Bicesse et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de respecter les résultats des élections de septembre 1992.

Il apparaît également que votre rapport accuse une certaine tendance à faire dépendre l'issue des négociations à Lusaka des résultats des efforts entrepris à titre bénévole par le Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, ainsi que par d'autres chefs d'État de la région.

Le Conseil de sécurité lui-même a déjà répété, le 30 juin, que la proposition de médiation constituait un tout et que, par conséquent, les réponses à cette proposition ne devraient pas violer le principe établi par la résolution 932 (1994).

De l'avis du Gouvernement angolais, ces initiatives tendent uniquement à aider et à renforcer la médiation et ne s'y substituent pas, comme d'aucuns ont voulu le laisser entendre dans des déclarations publiques dont il a été établi que l'origine était douteuse et le propos calomnieux. Dans ce contexte, l'UNITA devrait répondre de manière globale et sans équivoque — comme le Gouvernement

l'a fait — à la proposition de médiation qui constitue la base de la conclusion des négociations à Lusaka.

Aux paragraphes 23 à 30 de votre rapport, vous déclarez que les deux parties sont responsables de la détérioration de la situation humanitaire, au lieu d'en rejeter le blâme uniquement et exclusivement sur l'UNITA. Pis encore, le rapport affirme que les deux parties font preuve d'une certaine apathie et d'une certaine indifférence à l'égard des souffrances du peuple angolais, alors que votre Représentant spécial et plusieurs organismes spécialisés des Nations Unies en Angola collaborent étroitement avec le Gouvernement.

Ces déclarations ont extrêmement surpris mon gouvernement étant donné qu'il est de notoriété publique que le Gouvernement angolais n'a pas cessé de déployer des efforts en vue d'aider les populations touchées par cette crise, quelles que soient les zones où elles se trouvent.

La communauté internationale est également consciente du fait que c'est l'UNITA qui a utilisé l'assistance humanitaire comme arme politique, allant jusqu'à attaquer des convois de vivres et à tirer sur les avions du Programme alimentaire mondial et d'autres organisations humanitaires. En même temps, l'UNITA se livre à des activités qui empêchent de distribuer l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Je citerai comme exemples récents, que vous avez en mémoire, l'attaque par l'UNITA d'un convoi de 15 véhicules du Programme alimentaire mondial et la détention à Huambo de 67 fonctionnaires de l'ONU et agents d'organisations non gouvernementales en mission strictement humanitaire.

Tandis que le redoublement des efforts donne l'impression que l'on est tiraillé de toutes parts en vue de conclure un accord de paix global, le Gouvernement angolais note avec une inquiétude et une indignation profondes que votre rapport — au lieu de faire pression sur l'UNITA et son dirigeant pour qu'ils se conforment à la volonté de paix et de démocratie du peuple angolais, qu'ils acceptent les propositions de médiation et qu'ils appliquent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité — concède implicitement à M. Savimbi des éléments qui lui permettent de poursuivre la guerre et de défier la communauté internationale. Le Gouvernement angolais estime que cela constitue un recul par rapport aux positions précédemment prises par le Conseil de sécurité.

Étant donné les difficultés rencontrées dans nos efforts communs visant à amener l'UNITA à négocier sérieusement et de bonne foi, et compte tenu de toutes les manoeuvres entreprises et de la tendance à confondre ceux qui violent les accords et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité avec le Gouvernement légitimement et démocratiquement élu, je voudrais appeler votre attention sur une question d'une grande importance. Il s'agit des conséquences futures qui se produiraient, sur le plan politico-militaire et social, au cas où l'UNITA ne souscrirait pas, comme on peut le prévoir, aux obligations de Lusaka, qui font l'objet de négociations ardues depuis près de neuf mois avec la médiation de votre Représentant spécial et le concours des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Portugal.

S/1994/926 Français Page 4

Pour conclure, au nom de la paix et de la crédibilité de l'Organisation que vous dirigez en cette période de transformations profondes et difficiles sur la l'échiquier mondial, mon gouvernement vous encourage à poursuivre tous les efforts visant à trouver de justes solutions aux problèmes qui touchent l'humanité en général et le peuple angolais en particulier.

Le Ministre des relations extérieures

(<u>Signé</u>) Venancio de MOURA
